

ADVISE UP ASSOCIÉS

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros
Siège social : 15 rue Poussin à PARIS 16EME (75016)
Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 788 655 355
(la « Société »)

**DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 31 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six,
le 31 mars

Les soussignées,

- La Société PASSEURS DE REVES, Société par actions simplifiée au capital de 877 000 euros, ayant son siège social au 44 Avenue du Chesnay, 78170 LA CELLE-ST CLOUD, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le n° 498 301 274, représentée par son gérant, François-Xavier, TANGUY ;
- La Société NEXT UP, Société à responsabilité limitée au capital de 840 100 euros, ayant son siège social au 15 rue Poussin, 75016 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 989 648 852, représentée par son gérant, Laurent Merias.

(ci-après désignés, ensemble, les « Associés »)

Les Associés, seuls associés de la Société, ayant pris connaissance des documents suivants :

- rapport de la gérance ;
- texte des résolutions proposées ;

ont pris de façon unanime les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Nomination Commissaire à la Transformation)

Les Associés après lecture du rapport de la gérance décident de nommer en qualité de Commissaire à la Transformation :

La société AFFIRMA

25 rue du colonel Moll, 75017 PARIS
531 281 277 – RCS PARIS
représentée par Monsieur REGIS LE PERE de GRAVEVON

qui est chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers éventuellement consentis, et d'établir un rapport sur la situation de la société en vue de sa transformation en société par actions simplifiées.

Il atteste que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social et que la transformation projetée est régulière au regard des dispositions légales et réglementaires applicables.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal afin d'effectuer les formalités légales, notamment la publication dans un journal d'annonces légales et le dépôt au greffe du Tribunal des activités économiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signé électroniquement à distance par DocuSign,

Signé par :

5CF6ACF717E14C8...

La Société PASSEURS DE REVES

Représentée par Monsieur François-Xavier TANGUY

DocuSigned by:

6F05956124164A7...

La Société NEXT UP

Représentée par Monsieur Laurent MERIAS